

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 8

Votants : 42

Absents : 10

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

**Objet** : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT.

**DEC 2024- 141 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME BUCQUET**

Attribution d'une subvention s'élevant à 98.15 € à Madame BUCQUET Brigitte (dossier n°2024.106) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 981.46 €.

**DEC 2024- 142 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR VIGIER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 17 Mai 2024 réputée complète, déposée par Monsieur VIGIER Thierry-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 375 Chemin de Merzelet 07110 VINEZAC.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 500.00 € à Monsieur VIGIER Thierry (dossier n°2024.23), propriétaire occupant du logement situé 375, Chemin de Merzelet à 07110 VINEZAC pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5589.10 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 143 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MADAME REYNAUD**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame REYNAUD Jessica (dossier n°2024.109) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00€.

**DEC 2024- 144 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MADAME CHRETIEN**

Attribution d'une subvention s'élevant à 139.90 € à Madame CHRETIEN Nadine (dossier n°2024.108) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00€.

**DEC 2024- 145 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MONSIEUR GONZALEZ**

Attribution d'une subvention s'élevant à 139.90 € à Monsieur GONZALEZ Juan (dossier n°2024.107) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00€.

**DEC 2024- 146 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME**

**BARBAROUX**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 22 Mai 2024 réputée complète, déposée par Madame BARBAROUX Sylvie-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 285 Route des Juillets 07200 Saint-Etienne-de-Fontbellon.

**DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 214.60 € à Madame BARBAROUX Sylvie (dossier n°2024.24), propriétaire occupant du logement situé 285 Route des Juillets à 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4292.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 147 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MADAME DURAND**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame DURAND Annie (dossier n°2024.110) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 3000.00€.

**DEC 2024- 148 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME**

**DELAGARDE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 29/05/2024 réputée complète, déposée par Madame DELAGARDE Elodie-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le

Accusé de réception en préfecture  
N°202403247 DEL24-148-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

logement concerné par les travaux est sis 193 Rue de Saint Salvador 07200 SAINT-JULIEN-DU-SERRE.

#### DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Madame DELAGARDE Elodie (dossier n°2024.25), propriétaire occupant du logement situé 193 Rue de Saint Salvador à 07200 SAINT-JULIEN-DU-SERRE pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5905.20 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 149 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME LENEVELER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 169.99 € à Madame LENEVELER Nathalie (dossier n°2024.111) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1699.99€.

#### **DEC 2024- 150 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR MUZEAU**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur MUZEAU Philippe (dossier n°2024.112) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00€.

#### **DEC 2024- 151 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME BACCONNIER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 29/05/2024 réputée complète, déposée par Madame BACCONNIER Alice-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 122 Impasse du Ruisseau 07600 VALS-LES-BAINS.

#### DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 738.75 € à Madame BACCONNIER Alice (dossier n°2024.26), propriétaire occupant du logement situé 122 Impasse du Ruisseau à 07600 VALS-LES-BAINS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 4925.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 152 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME BOYER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 169.99 € à Madame BOYER Virginie (dossier n°2024.113) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1699.99€.

#### **DEC 2024- 153 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR BORGE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de

Accuse de réception en préfecture  
N°2024-2024-0924-REF-210992024-13-DE  
Date de transmission : 07/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements, Vu la demande d'aides en date du 03 Juin 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BERGE Hervé-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 47 Chemin du Cheylard 07200 AUBENAS.

#### **DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Monsieur BERGE Hervé (dossier n°2024.27), propriétaire occupant du logement situé 47 Chemin du Cheylard à 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5450.24 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 154 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME DUTHEIL**

Attribution d'une subvention s'élevant à 199.90 € à Madame ARENSONAS-NOUSSENBAUM épouse DUTHEIL Nathalie (dossier n°2024.114) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00 €.

#### **DEC 2024- 155 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME DEHAUSSE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 199.90 € à Madame DEHAUSSE Nathalie (dossier n°2024.114) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00€.

#### **DEC 2024- 156 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR CHAPELLE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 100.00 € à Monsieur CHAPELLE Bernard (dossier n°2024.116) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00€.

#### **DEC 2024- 157 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : ANZORAS MONIQUE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO032 signée le 4 avril 2023,

Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 30 mai 2024 pour Mme ANZORAS Monique dont le logement est sis 45 route du Village à Mercuer,

#### **DECISION**

**En conséquence de quoi, il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 765 € à Mme ANZORAS Monique (dossier n°2024.18), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 45 route du Village à Mercuer, soit une subvention s'élevant à 10% du montant des travaux HT estimés à 7 645 €.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 158 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : VANSANTEN YVETTE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO032 signée le 4 avril 2023,

Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 30 mai 2024 pour Mme VANSANTEN Yvette dont le logement est sis 64 chemin des Réservoirs à Saint Sernin.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 509 € à Mme VANSANTEN Yvette (dossier n°2024.26), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 64 chemin des Réservoirs à Saint Sernin, soit une subvention s'élevant à 10% du montant des travaux HT estimés à 5 090 €.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

### **DEC 2024- 159 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : AUDIGIER SIMONE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,  
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO032 signée le 4 avril 2023,  
Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 30 mai 2024 pour Mme AUDIGIER Simone dont le logement est sis 144 route du Village à Mercuer,

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 601 € à Mme AUDIGIER Simone (dossier n°2024.30), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 144 route du Village à Mercuer, soit une subvention s'élevant à 10% du montant des travaux HT estimés à 6 014 €.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

### **DEC 2024- 160 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : PIQ JOËL**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,  
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO032 signée le 4 avril 2023,  
Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 30 mai 2024 pour M. PIQ Joël dont le logement est sis 35 chemin de la Devise à Lachapelle-sous-Aubenas,

## DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 941 € à M. PIQ Joël (dossier n°2024.27), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 35 chemin de la Devise à Lachapelle-sous-Aubenas, soit une subvention s'élevant à 10% du montant des travaux HT estimés à 9 413 €.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

### **DEC 2024- 161 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR CLAP**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 22 Février 2024 réputée complète, déposée par Monsieur CLAP Dominique-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 2 B Chemin des Juliens 07600 VALS LES BAINS.

## DECISION

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Monsieur CLAP Dominique (dossier n°2024.28), propriétaire occupant du logement situé 2 B Chemin des Juliens à 07600 VALS LES BAINS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 6769.83 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 162 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME PEYTIER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 03 Juin 2024 réputée complète, déposée par Madame PEYTIER Isabelle-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 2107 Route d'Arlix Hameau Chamblas 07600 VALS LES BAINS.

**DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 828.70 € à Madame PEYTIER Isabelle (dossier n°2024.29), propriétaire occupant du logement situé 2107 Route d'Arlix Hameau Chamblas à 07600 VALS LES BAINS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 4 143.51 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 163 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME RECCHIA**

Attribution d'une subvention s'élevant à 181.90 € à Madame RECCHIA Emmanuelle (dossier n°2024.117) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1819.00€.

**DEC 2024- 164 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME MARTIN**

Attribution d'une subvention s'élevant à 149.99 € à Madame MARTIN Angélique (dossier n°2024.118) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.99€.

**DEC 2024- 165 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME TERRISSE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 99.90 € à Madame TERRISSE Catherine (dossier n°2024.119) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

**DEC 2024- 166 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME LAVILLE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame LAVILLE Nathalie (dossier n°2024.120) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2499.00 €.

**DEC 2024- 167 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME MAZARS**

Attribution d'une subvention s'élevant à 169.99 € à Madame MAZARS Céline (dossier n°2024.121) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1699.99€.

**DEC 2024- 168 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Accusé de réception en préfecture  
SISTANCE ELECTRIQUE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**MONSIEUR COMBE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur COMBE Patrick (dossier n°2024.122) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00€.

**DEC 2024- 169 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR BARBET**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur BARBET Olivier (dossier n°2024.123) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2599.00€.

**DEC 2024- 170 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR VINCENT**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 12 Juin 2024 réputée complète, déposée par Monsieur VINCENT Jérémy-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 674 Route de Daus 07200 AILHON.

**DECISION****En conséquence de quoi il est décidé**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 615.90 € à Monsieur VINCENT Jérémy (dossier n°2024.30), propriétaire occupant du logement situé 674 Route de Daus à 07200 AILHON pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4 106.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 171 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR CASALS**

Attribution d'une subvention s'élevant à 160.00 € à Monsieur CASALS Jean-Louis (dossier n°2024.124) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1600.00€.

**DEC 2024- 172 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR BARATIER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la décision d'attribution n° DEC 2024-92 d'une aide d'un montant de 1000.00 € pour l'achat d'une chaudière bois bûches d'un montant de 18 612.00 € HT.

Considérant que le montant de la chaudière bois bûches a été modifié, il est nécessaire de rapporter la décision précitée.

Vu la nouvelle demande d'aides en date du 14 Juin 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BARATIER Louis-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis Route de Genestelle-Quartier du Pont à 07530 VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC.

## DECISION

Il a été décidé d'annuler la décision 2024-92 et :

- d'attribuer une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur BARATIER Louis (dossier n°2024.13), propriétaire occupant du logement situé Route de Genestelle-Quartier du Pont à 07530 VALLEES D'ANTRAIQUES ASPERJOC pour l'achat d'une chaudière à bois bûches d'un montant de 18 544.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

### **DEC 2024- 173 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR DUTHEIL**

Attribution d'une subvention s'élevant à 139.99 € à Monsieur DUTHEIL Guy (dossier n°2024.125) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.99 €.

### **DEC 2024- 174 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME BIGARD**

Attribution d'une subvention s'élevant à 99.90 € à Madame BIGARD Joséphine (dossier n°2024.126) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

### **DEC 2024- 175 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR PEYROUX**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur PEYROUX Jean-Baptiste (dossier n°2024.127) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2999.00€.

### **DEC 2024- 176 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME NAVARRO OLLER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 170.00 € à Madame NAVARRO OLLER Antonia (dossier n°2024.128) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1700.00€.

### **DEC 2024- 177 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR DURAND**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 18 Juin 2024 réputée complète, déposée par Monsieur DURAND Claude-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 345 Route de Nevissac 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.

## DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 504.88 € à Monsieur DURAND Claude (dossier n°2024.31), propriétaire occupant du logement situé 345 Route de Nevissac à 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 3365.86 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

### **DEC 2024- 178 MARCHÉ 2024.01 FIN DE MARCHÉ MOE OTI ET NOUVEAU MARCHÉ NEGOCIE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,  
Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024



Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,  
Vu la décision 2024.96 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal et la Maison de l'Habitat à AUBENAS à ATELIER K'NOPEA ;

## DECISION

Considérant qu'en phase ESQ, le programme prévisionnel de travaux estimé à 62 000€ HT doit être largement réétudié, pour prendre en compte les aléas techniques mais aussi les évolutions attendues par le maître d'ouvrage qui conduisent à un nouvel estimatif de 130 000€ HT ;  
Considérant que le forfait de rémunération, à la signature du marché, accepté à 8 370 € HT ne peut être ajuté au nouvel estimatif car présenterait une augmentation de + de 50%,  
Il a été décidé :

-de mettre fin au marché 2024.01 au terme de la phase ESQ ;  
-de proposer la conclusion d'un nouveau marché négocié, au titulaire du marché en cours, pour tenir compte des nouvelles conditions du marché. Ce nouveau marché négocié pouvant être conclu car prévu sur le marché en cours (article 1.7 du CCAP) et conformément à l'article R2122-7 du code de la commande publique '*L'acheteur peut passer un marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence*'.

Dès lors que la proposition de l'ATELIER K'NOPEA serait qualifiée d'acceptable, une décision ultérieure serait adoptée pour arrêter le montant des honoraires y afférent et les inscrire au budget.

### **DEC 2024- 179 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

#### **MADAME FOUFE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame FOUFE Evelyne (dossier n°2024.129) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2499.00€.

### **DEC 2024- 180 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

#### **MONSIEUR FOUFE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur FOUFE Jean-Paul (dossier n°2024.130) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2498.99€.

### **DEC 2024- 181 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

#### **MADAME FRASLIN**

Attribution d'une subvention s'élevant à 199.90 € à Madame FRASLIN Monique (dossier n°2024.131) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00€.

### **DEC 2024- 182 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

#### **MONSIEUR VAN BRANTEGEM**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur VAN BRANTEGEM Daniel (dossier n°2024.132) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2300.00€.

### **DEC 2024- 183 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT ; MONSIEUR BIZOT**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 18 Juin 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BIZOT Jean-Paul-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 117 Route de Lazuel 07200 AUBENAS.

## DECISION

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 446.71 € à Monsieur BIZOT Jean-Paul (dossier n°2024.32), propriétaire occupant du logement situé 117 Route de Lazuel à 07200 AUBENAS pour l'achat d'un insert fermé à bois d'un montant de 4467.07 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 184 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME GUILLON**

Attribution d'une subvention s'élevant à 160.00 € à Madame GUILLON Colette (dossier n°2024.133) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1600.00€.

**DEC 2024- 185 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR DELUBAC**

Attribution d'une subvention s'élevant à 139.90 € à Monsieur DELUBAC David (dossier n°2024.134) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00€.

**DEC 2024- 186 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME LAGASSE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame LAGASSE Anastasia (dossier n°2024.135) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2699.00 .

**DEC 2024- 187 MARCHÉ 2022.080 - ACTE MODIFICATIF 1 MISSION DE COORDINATION SPS  
CONSTRUCTION CTI**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05r du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision 2022.125 attribuant le marché pour une mission de coordination SPS à AASCO pour le programme pour la restructuration et construction du centre technique intercommunal à Aubenas,

**DECISION**

Considérant le phasage des travaux prévu avec le maître d'œuvre de l'opération, accepté par le maître d'ouvrage, génère une prolongation du délai de la mission CSPS,

Considérant que cette prolongation impacte financièrement le montant du marché et qu'au terme de la négociation, les parties (titulaire AASCO et maître d'ouvrage), ont convenu d'engager les clauses de l'article 13 du CCAP, modification-clause de réexamen,

A ce titre,

Il a été décidé d'accepter la proposition négociée d'AASCO et de fixer le nouveau montant de l'offre à : 6371.30 € HT (soit + 2 123.30 € HT par rapport à l'offre initiale de 4 248 € HT), tel que détaillé dans l'acte modificatif 1 annexé à la présente.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget au chapitre 23.

**DEC 2024- 188 MARCHÉ 2022.070 ACTE MODIFICATIF 1 MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE  
CONSTRUCTION CTI**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05r du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision 2022.124 attribuant le marché pour une mission contrôle technique à SOCOTEC pour le programme pour la restructuration et construction du centre technique intercommunal à Aubenas,

**DECISION**

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Considérant le phasage des travaux prévu avec le maître d'œuvre de l'opération, accepté par le maître d'ouvrage, génère une prolongation du délai de la mission CSPS,  
Considérant qu'après négociation, cette prolongation n'impacte pas financièrement le montant du marché,  
Il a été décidé d'engager les clauses de l'article 13 du CCAP, modification-clause de réexamen pour constater la prolongation du marché et à ce titre, j'ai notifié l'acte modificatif 1 au titulaire SOCOTEC, tel annexé à la présente.

#### **DEC 2024- 189 MARCHÉ 2024.01 BIS ATTRIBUTION MARCHÉ MOE OTI (NOUVEAU MARCHÉ NEGOCIÉ)**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,  
Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,  
Vu la décision 2024.96 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal et la Maison de l'Habitat à AUBENAS à ATELIER K'NOPEA ;  
Vu la décision DEC 2024-178 mettant fin au marché précité et offre de négociation pour un nouveau marché,

#### **DECISION**

Considérant qu'en phase ESQ, le programme prévisionnel de travaux initialement estimé à 62 000€ HT a été modifié pour tenir compte des choix du maître d'ouvrage, portant le nouvel estimatif de travaux à 130 000€ HT ;  
Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre a dû être résilié pour être renégocié au regard de la modification du programme et de fait à l'incidence financière sur les honoraires de maîtrise d'œuvre car supérieurs aux montants réglementaires acceptables (+ 50%) ;  
Considérant les articles 1.7 du CCAP du marché 2024.01 et conformément à l'article R2122-7 du code de la commande, après négociation avec l'ATELIER KNOPEA,  
-Il a été décidé de conclure un nouveau marché négocié avec le même maître d'œuvre, ATELIER KNOPEA, pour un forfait d'honoraires fixé sur le nouveau montant prévisionnel de travaux de 130 000 € HT, portant la rémunération du maître d'œuvre à 16 900 € HT.  
Les sommes afférentes à cette décision seront inscrites au budget au chapitre 23.

#### **DEC 2024- 190 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME GILLES**

Attribution d'une subvention s'élevant à 199.88 € à Madame GILLES Flora (dossier n°2024.136) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1998.86 €.

#### **DEC 2024- 191 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR BACONNIER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 03 Juillet 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BACCONIER Guy-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 138 Chemin de Montagard- Chaune 07200 AILHON.

#### **DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur BACONNIER Guy (dossier n°2024.33), propriétaire occupant du logement situé 138 Chemin de Montagard - Chaune 07200 AILHON pour l'achat d'une chaudière à bois d'un montant de 16 523.65 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 192 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR BACONNIER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 03 Juillet 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BACCONIER Guy-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 138 Chemin de Montagard- Chaune 07200 AILHON.

**DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur BACONNIER Guy (dossier n°2024.34), propriétaire occupant du logement situé 138 Chemin de Montagard - Chaune 07200 AILHON pour l'achat d'un chauffe-eau solaire d'un montant de 5 717.56 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 193 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME ETIENNE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 199.90 € à Madame ETIENNE Annick (dossier n°2024.137) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00€.

**DEC 2024- 194 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME MAFFRE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 07 Juillet 2024 réputée complète, déposée par Madame MAFFRE Delphine-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 9 Chemin de Tarnias 07200 SAINT-PRIVAT.

**DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 424.50 € à Madame MAFFRE Delphine (dossier n°2024.35), propriétaire occupant du logement situé 9 Chemin de Tarnias 07200 SAINT-PRIVAT pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 2830.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 195 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR ROBERT**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements, Vu la demande d'aides en date du 08 Juillet 2024 réputée complète, déposée par Monsieur ROBERT Freddy-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 417 Chemin Les Beraudoux 07200 VESSEAUX.

#### **DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 953.85 € à Monsieur ROBERT Freddy (dossier n°2024.36), propriétaire occupant du logement situé 417 Chemin Les Beraudoux 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4 769.24 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 196 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR FOLLI**

Attribution d'une subvention s'élevant à 149.99 € à Monsieur FOLLI Sébastien (dossier n°2024.138) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.99€.

#### **DEC 2024- 197 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME MOUNIER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 99.90 € à Madame MOUNIER Aude (dossier n°2024.139) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

#### **DEC 2024- 198 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR MOUNIER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 99.90 € à Monsieur MOUNIER Nicolas (dossier n°2024.140) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

#### **DEC 2024- 199 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR PLEAU**

Attribution d'une subvention s'élevant à 93.00 € à Monsieur PLEAU Fabrice (dossier n°2024.141) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 930.00 €.

#### **DEC 2024- 200 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME DUGAUQUIER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 129.90 € à Madame DUGAUQUIER Martine (dossier n°2024.142) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

#### **DEC 2024- 201 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME BREYSSE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame BREYSSE Madeleine (dossier n°2024.143) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2250.00€.

#### **DEC 2024- 202 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR BREYSSE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur BREYSSE François (dossier n°2024.144) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2550.00€.

#### **DEC 2024- 203 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR BLANCHET**

Attribution d'une subvention s'élevant à 129.90 € à Monsieur BLANCHET Bernard (dossier n°2024.145) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 204 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME CHAZE**

Attribution d'une subvention s'élevant à 129.90 € à Madame CHAZE Michelle (dossier n°2024.146) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 205 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR DEMELLIER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Monsieur DEMELLIER Antoine (dossier n°2024.147) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2599.00€.

**DEC 2024- 206 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME BONIFAS**

Attribution d'une subvention s'élevant à 200.00 € à Madame BONIFAS Françoise (dossier n°2024.148) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2700.00€.

**DEC 2024- 207 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR PROUTEAU**

Attribution d'une subvention s'élevant à 129.90 € à Monsieur PROUTEAU Emmanuel (dossier n°2024.149) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 208 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME CELLIER**

Attribution d'une subvention s'élevant à 89.90 € à Madame CELLIER Audrey (dossier n°2024.150) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 899.00 €.

**DEC 2024- 209 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR BARBUSSE**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BARBUSSE Joffrey (dossier n°2024.151) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2099.99€.

**DEC 2024- 210 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR GREFFET**

Attribution d'une subvention s'élevant 149.99 € à Monsieur GREFFET Philippe (dossier n°2024.154) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.99€.

**DEC 2024- 211 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR LUTIER**

Attribution d'une subvention s'élevant 89.90 € à Monsieur LUTIER Patrice (dossier n°2024.153) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 899.00 €.

**DEC 2024- 212 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR PONGI**

Attribution d'une subvention s'élevant 119.99 € à Monsieur PONGI Christophe (dossier n°2024.152) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1199.99€.

**DEC 2024- 213 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME TAULEIGNE**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame TAULEIGNE Laetitia (dossier n°2024.155) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 214 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

Système d'Impression en Option  
007-200073246-20240024-DEL4002024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**MADAME LAURENT**

Attribution d'une subvention s'élevant 149.99 € à Madame LAURENT Adeline (dossier n°2024.156) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.99€.

**DEC 2024- 215 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MONSIEUR LIOGIER**

Attribution d'une subvention s'élevant 199.90 € à Monsieur LIOGIER Gilles (dossier n°2024.157) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00 €.

**DEC 2024- 216 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MADAME TAULEIGNE**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame TAULEIGNE Anne-Marie (dossier n°2024.158) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 217 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MONSIEUR BOUDOT**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BOUDOT Alain (dossier n°2024.159) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2600.00 €.

**DEC 2024- 218 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MONSIEUR DUNY**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Monsieur DUNY Robert (dossier n°2024.160) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00 €.

**DEC 2024- 219 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MADAME DUNY**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame DUNY Karine (dossier n°2024.161) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00 €.

**DEC 2024- 220 Passage au Compte Financier Unique**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,  
Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP de l'Ardèche du 10 juillet 2024,

**DECISION**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas décide que les comptes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas seront produits à partir de l'exercice 2024 sous le format du Compte Financier Unique.

La production des comptes de de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas concerne les budgets suivants :

- Budget principal (M57)
- Budget annexe Pépinière Espéidou (M57)
- Budget annexe SPANC (M49)
- Budget annexe ZA du Bourdary (M57)
- Budget annexe ZA des Traverses (M57)
- Budget annexe TOUT ENBUS (M43)

Dans cette perspective, outre l'adoption de la M57, il est rappelé que la collectivité est ou sera en mesure de dématérialiser ses documents budgétaires au format xml.

**DEC 2024- 221 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MONSIEUR MOREIRA**

Attribution d'une subvention s'élevant 99.90 € à Monsieur MOREIRA Florian (dossier n°2024.169) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

**DEC 2024- 222 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :****MONSIEUR FONSAT**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur FONSAT Jean-Philippe (dossier n°2024.171) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2399.00€.

**DEC 2024- 223 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME AZEMA**

Attribution d'une subvention s'élevant 119.90 € à Madame AZEMA Françoise (dossier n°2024.170) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1199.00€.

**DEC 2024- 224 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR LEVEQUE**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur LEVEQUE Wilfried (dossier n°2024.168) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2550.00€.

**DEC 2024- 225 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME FACCHIN**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame FACCHIN Anne (dossier n°2024.167) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2550.00 €.

**DEC 2024- 226 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR COSTE**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur COSTE Daniel (dossier n°2024.166) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2549.00 €.

**DEC 2024- 227 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME FANGIER**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame FANGIER Jacqueline (dossier n°2024.165) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2999.00€.

**DEC 2024- 228 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME GRANGE**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame GRANGE Murielle (dossier n°2024.164) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2099.99€.

**DEC 2024- 229 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR CHEVAUGEON**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur CHEVAUGEON Christian (dossier n°2024.163) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2799.00€.

**DEC 2024- 230 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME COSTE**

Attribution d'une subvention s'élevant 109.99 € à Madame COSTE Martine (dossier n°2024.162) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1099.99 €.

**DEC 2024- 231 MARCHÉ 2024.07 MOE REAMENAGEMENT D'ESPACES A LA MEDIATHEQUE-  
ATTRIBUTION**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la consultation publiée du 12 juin au 10 juillet 2024 en vue de pouvoir choisir un maitre d'œuvre pour le réaménagement d'espaces à la médiathèque Intercommunale à AUBENAS ;

**DECISION**

Considérant qu'au terme de la consultation, sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, une seule offre a été reçue et que sa notation s'établit comme suit :

**Candidat 1 : ATELIER 2A I (groupement avec ETM)**

Accusé de réception en préfecture  
067200673248-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024



Note valeur technique / 60	46,20
Note Prix / 40	40,00
Note générale / 100	84,20
Classement	1

Il a été décidé d'attribuer le marché à ATELIER 2AI/ETHI au montant de : 17 000 € HT (20 400€ TTC)

Les sommes seront inscrites au budget au chapitre 23.

**DEC 2024- 232 MARCHÉ 2024.SC12 TRAVAUX DE TRAITEMENT ACOUSTIQUE RDC SIEGE CCBA-ATTRIBUTION**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique,

Vu la consultation adressée par voie électronique à 3 entreprises (travaux non allotis, inférieurs à 40 000 € HT) le 27 juin 2024 en vue de pouvoir choisir une entreprise pour effectuer les travaux de traitement acoustique dans la salle du conseil, au siège de la CCBA à UCEL ;

**DECISION**

Considérant qu'au terme de la consultation, l'analyse des offres réalisée sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, établit le classement tel que présenté comme suit :

	Candidat 1 : JOINT ROYAL	Candidat 2 : JOUVE VILLARD	Candidat 3 : TSO
Note valeur technique / 40	40,00	40,00	24,00
Note PRIX/ 60	56,65	60,00	46,35
Note générale / 100	96,65	100,00	70,35
Classement	2	1	3

Il a été décidé d'attribuer le marché à EURL JOUVE VILLARD au montant de : 12 452,60 € HT (14 943,12€ TTC).

Les sommes seront inscrites au budget au chapitre 23.

**DEC 2024- 233 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : MADAME CHANAL**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame CHANAL Emmanuelle (dossier n°2024.172) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 234 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : MADAME LACOSTE**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame LACOSTE Virginie (dossier n°2024.173) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2199.00€.

**DEC 2024- 235 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME DAL BIANCO**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Accuse de réception en préfecture  
n°2024-3216-2024-ETHI-DEC1400024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Vu la demande d'aides en date du 06 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame DAL BIANCO Brigitte-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 116, Impasse des Mappias 07200 VESSEAUX.

#### **DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Madame DAL BIANCO Brigitte (dossier n°2024.37), propriétaire occupant du logement situé 116, Impasse des Mappias 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5110.26 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 236 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME VETTE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 02 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame VETTE Céline-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 53, Chemin de Chauliac 07200 VESSEAUX.

#### **DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Madame VETTE Céline (dossier n°2024.38), propriétaire occupant du logement situé 53, Chemin de Chauliac 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 5781.99 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 237 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MONSIEUR PLANCHER**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 26 Juillet 2024 réputée complète, déposée par Monsieur PLANCHER Jean-Louis-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 16, Rue Maurice Imbert 07200 AUBENAS.

#### **DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 646.79 € à Monsieur PLANCHER Jean-Louis (dossier n°2024.39), propriétaire occupant du logement situé 16, Rue Maurice Imbert 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 3233.95 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**DEC 2024- 238 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME RAMORA**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 23 Juillet 2024 réputée complète, déposée par Madame RAMORA Mathilde et Monsieur KHALFALLAH Mohamed-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 13 Corniche de Baza 07200 AUBENAS.

**DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 500.00 € à Madame RAMORA Mathilde et Monsieur KHALFALLAH Mohamed (dossier n°2024.40), propriétaire occupant du logement situé 13 Corniche de Baza 07200 AUBENAS pour l'achat d'un appareil de chauffage individuel à bois d'un montant de 5 497.63 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 239 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MADAME DUFFAUD**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame DUFFAUD Gislaïne (dossier n°2024.174) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 240 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MONSIEUR DUFFAUD**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Monsieur DUFFAUD Serge (dossier n°2024.175) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 241 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MADAME LABROT**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame LABROT Nathalie (dossier n°2024.176) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 242 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MADAME CHIRAUSSSEL**

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame CHIRAUSSSEL Nathalie (dossier n°2024.177) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00€.

**DEC 2024- 243 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MONSIEUR MULLER**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur MULLER Stephan (dossier n°2024.178) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2699.00€.

**DEC 2024- 244 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

**MONSIEUR BRICARD**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BRICARD Laurent (dossier n°2024.179) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2999.00€.

**DEC 2024- 245 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

Document communiqué en vertu de la loi n°2024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**MADAME MARCHINA**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame MARCHINA Odile (dossier n°2024.180) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00€.

**DEC 2024- 246 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MADAME VILLOUD**

Attribution d'une subvention s'élevant 189.90 € à Madame VILLOUD Emilie (dossier n°2024.182) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1899.00 €.

**DEC 2024- 247 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MONSIEUR CHOLET**

Attribution d'une subvention s'élevant 199.90 € à Monsieur CHOLET Philippe (dossier n°2024.181) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00€.

**DEC 2024- 248 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME VALETTE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 11 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame VALETTE Evelyne-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 164 C Route des Farges 07200 MERCUER.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 706.53 € à Madame VALETTE Evelyne (dossier n°2024.41), propriétaire occupant du logement situé 164 C Route des Farges 07200 MERCUER pour l'achat d'un insert fermé à bois d'un montant de 4 710.18 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 249 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT ; MADAME MARIE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 22 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame MARIE Laura et Monsieur CHEVALIER Dimitri-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 405-1 Le Bosquet 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 478.67 € à Madame MARIE Laura et Monsieur CHEVALIER Dimitri (dossier n°2024.42), propriétaire occupant du logement situé 405-1 Le Bosquet 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4 786.73 € HT.

Bois de Chauffage  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

#### **DEC 2024- 250 DESIGNATION DU CABINET D'AVOCATS SELARL TERRITOIRES AVOCATS**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122 et notamment « D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle que ce soit en 1ère instance, en appel ou en cassation devant les juridictions administratives, civiles ou pénales » ;

Vu le contentieux opposant la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas aux consorts DUMAS au sujet d'un litige relatif au déversement des eaux pluviales et autres ;

Vu la décision n°2022-159 désignant SELARL TERRITOIRES AVOCATS en qualité d'avocats de la CCBA dans cette affaire ;

Vu la décision n°2023-56 poursuivant la désignation de SELARL TERRITOIRES AVOCATS en qualité d'avocats de la CCBA dans cette affaire ;

Vu le jugement n°2302140 rendu le 21 mai 2024 par le Tribunal Administratif de Lyon,

Vu la requête n° 24LY02082 déposée le 19 juillet 2024 devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon par les consorts DUMAS;

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est assurée au titre de sa responsabilité civile auprès de Groupama ;

Considérant que Groupama a désigné la SELARL TERRITOIRES AVOCATS en qualité d'avocats de la CCBA dans cette affaire et qu'il convient de prendre une nouvelle décision pour poursuivre leur mandat devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon;

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

De désigner la SELARL TERRITOIRES AVOCATS 5 rue Henri Guinier 34 000 Montpellier, pour représenter la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

##### **Article 2 :**

La présente décision sera notifiée à la SELARL TERRITOIRES AVOCATS et à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière. Il en sera rendu compte au conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

#### **DEC 2024- 250BIS MARCHE 2024.01 ATTRIBUTION MOE OTI : CORRECTION DU MONTANT DE L'ACTE D'ENGAGEMENT (TTC)**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant -délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision 2024-96 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal et la Maison de l'Habitat à AUBENAS à l'ATELIER K'NOPEA (groupement ATELIER K'NOPEA- EI IEKE FRANKENMOLEN et ETHI BET);

#### **DECISION**

Considérant que la décision 2024.96 indiquait l'attribution du marché précité au montant de : **8 370 € HT (10 044 € TTC)** alors que le cotraitant EI IEKE FRANKENMOLEN déclare ne pas être soumis au régime de la TVA,

Il a été décidé de faire rectifier l'acte d'engagement pour tenir compte du régime fiscal du cotraitant EI IEKE FRANKENMOLEN et ainsi mettre à jour les montants portés dans l'acte d'engagement comme suit :

**Attribution au montant HT de : 8 370 € (Inchangé) et TTC de 9 371.41 € (au lieu de 10 044€)**

Les sommes précédemment inscrites au budget au chapitre 23 seront mises à jour.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**DEC 2024- 251 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME DERAMBURE**

Attribution d'une subvention s'élevant 99.90 € à Madame DERAMBURE Lilou . (dossier n°2024.183) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

**DEC 2024- 252 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME GAILLARD**

Attribution d'une subvention s'élevant 119.90 € à Madame GAILLARD Lucile (dossier n°2024.184) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1199.00€.

**DEC 2024- 253 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR LAURANS**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur LAURANS Robert (dossier n°2024.185) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2499.00€.

**DEC 2024- 254 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR CARVIN**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur CARVIN Michel (dossier n°2024.186) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 3000.00 €.

**DEC 2024- 255 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME POULARD**

Attribution d'une subvention s'élevant 89.90 € à Madame POULARD Annie-Claude (dossier n°2024.187) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 899.00 €.

**DEC 2024- 256 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MADAME DE SOUSA**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame DE SOUSA Falone (dossier n°2024.188) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2999.00 €

**DEC 2024- 257 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :  
MONSIEUR NEVISSAS**

Attribution d'une subvention s'élevant 149.99 € à Monsieur NEVISSAS Claude (dossier n°2024.189) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.99 €.

**DEC 2024- 258 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME  
YEVNINE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 28 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame YEVNINE Mélanie-au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 26 Rue René Grimaud 07200 AUBENAS.

**DECISION**

**En conséquence de quoi il est décidé :**

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Madame YEVNINE Mélanie (dossier n°2024.43), propriétaire occupant du logement situé 26 Rue René Grimaud 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 6 960.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

**DEC 2024- 259 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME STASIAK**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 23 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame STASIAK Valérie au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 5 Chemin du Mercoire 07200 AUBENAS.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Madame STASIAK Mélanie (dossier n°2024.44), propriétaire occupant du logement situé 5 Chemin du Mercoire 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5 369.45 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 260 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MADAME ROURE**

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,  
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027  
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,  
Vu la demande d'aides en date du 29 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame ROURE Séverine au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 77D Avenue de Bellande 07200 AUBENAS.

**DECISION**

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 978.00 € à Madame ROURE Séverine (dossier n°2024.45), propriétaire occupant du logement situé 77D Avenue de Bellande 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 4 890.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions du Président.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240924-DEL24092024-43-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024